

DIRECTIVE TECHNIQUE NATIONALE

LES DELEGATIONS NATIONALES JEUNES FFVOILE (DNJ)

ET SUIVIS INTERNATIONAUX U15

1. DEFINITION :

La DELEGATION NATIONALE JEUNE (DNJ) :

Il s'agit d'un document officiel, signé du Directeur Technique National, fixant la liste des sportifs(ves) encadrés(es) et supervisés(es) pour chacune des épreuves internationales majeures jeunes et identifiant le ou les entraîneurs-es responsables de ces sportifs(ves).

La DNJ est publiée avant chaque épreuve, et diffusée sur le site internet de la Fédération, page « Haut Niveau ».

2. OBJECTIF GENERAL :

L'objectif de ce dispositif est de proposer un **cadre structurant** pour :

- apporter une **plus value** aux sportifs(ves) identifiés(es),
- définir leur **mode de sélection**,
- optimiser leur **préparation**,
- **performer** sur les épreuves internationales majeures.
- fixer les **règles pour l'encadrement**.

3. RESPONSABILITE SPORTIVE, SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE :

- **Responsabilité Sportive de la FFVoile/D°TN** vis-à-vis de l'ensemble des publics jeunes U23, U19, U17 et U15 :
 - o La FFVoile accompagne la formation de ses publics identifiés aux épreuves internationales pour :
 - chez les U15 : « **Apprendre à se Confronter** »,
 - chez les U17 : « **Apprendre à Performer** »,
 - chez les U19 et U23 : « **Apprendre à Gagner** » sur un support de série d'accès ou une série olympique jeune.

- Même si les épreuves internationales peuvent être ouvertes, la **FFVoile encourage à responsabiliser tous les acteurs**, sportifs, parents, entraîneurs, dirigeants sportifs à proposer un **programme sportif annuel cohérent** et tenant compte des besoins spécifiques à chacun des sportifs(ves) à potentiel dans son parcours de progression vers le haut niveau.
- **Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)** : Conformément à son Projet Fédéral, la FFVoile s'est engagée auprès du Ministère chargé des Sports à limiter son empreinte carbone et donc à mieux contrôler ses déplacements à l'international.

Dans ce cadre, et notamment pour les U15, la D°TN recommande de limiter les déplacements internationaux à des épreuves de proximité, pour un public ciblé en capacité de se classer dans la première moitié de l'épreuve de référence identifiée (50%).

4. **OBJECTIFS SPORTIFS :**

Au début de chaque saison sportive, le **DTN fixe les épreuves majeures de référence chez les jeunes et les objectifs sportifs associés :**

- Jeux Olympiques de la Jeunesse,
- Youth Sailing World Championships,
- Championnats du Monde Jeunes de classe (sur le continent Européen) U23, U19, U17 et U15,
- Et à défaut, si le championnat du monde jeunes n'a pas lieu sur le continent Européen, le Championnat d'Europe Jeune ou Open selon les classes.

Les Objectifs sportifs :

- **Pour les U23 : Les championnats du Monde Jeunes U21-U23-U24** (selon les règles des classes internationales). La performance attendue est un **podium**.
- **Pour les U19 : Les championnats du Monde Jeunes U19 de classe et les Youth Sailing World Championships**. La performance attendue est un **podium**.
- **Pour les U17 : Les championnats du Monde Jeunes U17 de classe**. Dans l'esprit « d'apprendre à performer », la performance attendue est un **top 10**.
- **Pour les U15 : « apprendre à se confronter à l'international »**, formation et découverte des épreuves internationales pour les publics ciblés par la D°TN.

Remarque concernant une épreuve internationale qui vient en « concurrence » avec une action nationale de série (épreuve ou stage national) :

Seule une délégation restreinte peut être autorisée à participer à l'épreuve internationale. Pour les sportifs(ves) non sélectionnés(es), la priorité est donnée à l'action nationale.

5. DETERMINATION DES MODALITES DE SELECTION :

En début d'année le DTN valide :

- **Les modalités de sélection** sur proposition des entraîneurs-es de série et échanges avec le Directeur de l'Equipe de France Jeunes. Le **DTN de la FFVoile reste le sélectionneur unique.**
- **L'encadrement sur les épreuves de référence pour la saison à venir, avant le début des épreuves d'observation ou de sélection** et si possible **au plus tard le 1^{er} février** de l'année sportive en cours.
- Le **mode de préparation** des sportifs(ves) sur des stages nationaux ou de façade et/ou compétitions de préparation comprenant **a minima un stage et/ou une épreuve nationale ou internationale de préparation (de type Eurocup, Europa Cup, IQ Games,...).**
- S'il le juge nécessaire, **le DTN pourra ne pas valider de Délégation Nationale** pour une épreuve pour les raisons principales suivantes :
 - o **niveau sportif insuffisant,**
 - o **préparation non optimum**
- **Il n'y a pas de délégation FFVoile dans la catégorie U15.**

La **D°TN peut mettre en place**, en lien avec le coordinateur national des U15, un **accompagnement spécifique** sur des épreuves internationales identifiées annuellement :

- Championnat du Monde (couru en Europe) et championnat d'Europe,
- Autres épreuves internationales de proximité.

6. ORGANISATION DE LA DELEGATION :

La préparation à l'épreuve est élaborée par le collège des entraîneurs de la série (stages collectifs de préparation, préparation individuelle des sportifs(ves), épreuve de préparation,...).

Sa bonne réalisation est supervisée par l'entraîneur.e coordonnateur.trice ou l'entraîneur.e référent.e de la série et/ou tranche d'âge.

L'entraîneur-e responsable de la DNJ se doit de respecter et faire respecter son cadre réglementaire.

- o **Obligations de l'entraîneur-e** : carte professionnelle, licence et permis bateau à jour, suivre exclusivement les sportifs(ves) de la délégation en respectant les règles de fonctionnement définies par la série, pour l'encadrement des sportifs(ves) encadrés(es) et supervisés(es). Il se doit d'être tout à fait impartial à l'égard de tous.tes les sportifs(ves) dont il a la responsabilité.
- o **Engagement de l'entraîneur-e** : faire **remonter dans les 15 jours les résultats** des français.es aux différents classements de l'épreuve via le site « Saisie des Résultats - SDR », ainsi que **les frais de l'encadrement** via les « **BAP Pôles** » ou l'application

« **Jenji** » selon les règles définies en amont par le coordonnateur de la série et/ou le Directeur de l'Equipe de France Jeune ainsi que le Coordonnateur National des U15.

- **Obligations des sportifs(ves) :**
 - Licence Club Compétition à jour, pour les sportifs(ves) sur les listes SHN ou Espoirs à jour de la SMR, assurances à jour.
 - Participation aux stages nationaux ou compétitions de préparation prévus par la série. Tests physiques nationaux à jour.